

Extrait du site UGTG.org

url : <http://ugtg.org/spip.php?article1437>

Communiqué du 23 mai 2011 À
l'Europe; issue du procès de Michel
MADASSAMY, Gabriel BOURGUIGNON et
Fred LOUISE

Date de parution : 29 novembre 1999

- Expressions - Communiqués -

Date de mise en ligne : dimanche 22 mai 2011

Mis à jour le : mardi 31 mai 2011

UGTG.org

U.G.T.G.

Union Générale des Travailleurs de Guadeloupe

COMMUNIQUE de l'UGTG

À l'issue du procès de Michel MADASSAMY, Gabriel BOURGUIGNON et Fred LOUISE

C'est par un mensonge d'Etat que Gabriel BOURGUIGNON a comparu devant le tribunal. Il est accusé de rébellion et surtout de tentative d'incendie à l'aide d'un briquet. En définitive, aucun briquet n'aura été trouvé ni sur les lieux, ni sur BOURGUIGNON qui n'avait ce jour-là que son portable en main. Une affaire montée de toutes pièces pour diaboliser l'UGTG et criminaliser l'action syndicale.

Michel MADASSAMY comparait pour agression sur 16 gendarmes à l'aide d'une pierre « magique ». Là encore, même les témoignages des gendarmes mettent MADASSAMY hors de cause.

Plus fort, Fred LOUISE a été convoqué devant le tribunal alors que jusqu'ici il n'avait jamais fait l'objet d'une mise en examen. Il a été sauvagement tabassé pendant son arrestation tout comme Gabriel BOURGUIGNON.

Et pourtant le procureur a demandé, au nom du peuple français, 6 mois de prison avec sursis pour MADASSAMY et 12 mois pour BOURGUIGNON et LOUISE.

Au vu de ces deux jours d'audience, l'UGTG affirme que nous avons assisté à un véritable procès en sorcellerie dont l'objectif principal demeure l'éradication de toute contestation sociale en Guadeloupe. En réalité, dans la colonie, les décisions de justice se prennent à la préfecture et la mise en liberté au 09 août 2011 confirme en tout point cela.

C'est donc dans ce contexte que Charly LENDO et Taty COUPIN sont convoqués le 26 mai prochain à 14H00 au tribunal à la demande des patrons de l'industrie textile affiliés au MEDEF.

L'UGTG appelle ses militants et adhérents, les Travailleurs à se mobiliser le JEUDI 26 Mai à 14H00 devant le tribunal de Pointe-à-Pitre pour dire :

NON À LA RÉPRESSION SINDICALISÉE !

NON À LA RÉPRESSION ! NOU PĀŃĀ FĀË DĀËYĀË, NOU SĀŃ PITIT A KONBATAN !!

NON A LA RÉPRESSION

NON AU MĀŃPRIS

TRAVAYÉ À PÆP GWADLOUP DOUBOUT !!

UGTG, 23 Mai 2011